



AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUILLÉ

Je soussigné, M. Eric MARTIN, Maire de la commune de Vouillé, déclare avoir été informé de la demande d'autorisation n° DA 2425T029535 en date du 20/09/2025 déposée par la SAS TRANSPORTS MARTIN pour le passage d'un convoi exceptionnel sur la commune pour le transport d'une cuve cylindrique en inox au départ de St Médard-de-Mussidan (24) en destination de Péronne (80).

J'émet un avis favorable pour le passage de ce convoi par la RD 92 puis la RN 149.

Vouillé, le 21 octobre 2025

Eric MARTIN

